Gazette de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 14 JUIN 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 23 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacies, imprimées et couvées depuis 25c. le mille. 18 mars—1 an

JOLI choix d'articles religieux, spécialité pour les Communions, chez Mme Jacob, 17 Barcone. 5 avril—4m

MME JACOB, 17 Barcone, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim

AU No 216 Bourbon, entre St-Philippe et Ste. Daunise, grande chambre meublée sur le rue St. plus petite $1.50; pension $3.50 par semaine. Famille privée. 7juin—4dim

PERDU.

PERDU—Dans les chars hier soir en allant au West End, un portefeuille contenant de l'argent. Une récompense sera donnée à qui le rapportera chez Mme E. Hureau, 211 rue Canal. 14 juin—1f

A VENDRE—Un chalet saison nouvelle, contenant 1464 pieds carrés de terrain, rue St-Philippe, entre 2 lots de terre, contenant 6 chambres, une chambre à bain, cabinet vaisselier. Pour les conditions s'adresser No 177 rue Bourbon. 14 juin—1f

A VENDRE—A 76 de la rue Esplanade, 2 portes et fenêtres de seconde main, briques etc. S'adresser 74 rue Esplanade 7juin—7f

DEMANDES.

ON demande—Cuisinière blanche, 131 Esplanade ; ouvrage facile. 13 juin—2f

ON demande—Un bon agent à la commission pour le placement de chromo-lithogra phies industrielles, marques à cigares etc. H. Dessain, Liège, Belgique. 28 mai—2 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de G. F. Dauncel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 29,217.—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par R. F. Dauncel, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juin—11 16 20

Succession de veuve M. Soye.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,541.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Edward Bornudez, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 juin—9 14 18

Succession de Mme Margaret Maurecour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,582—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par R. F. Dauncel, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 juin—14 19 23

James Donovan vs Athanase Ugère.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 29,824.—Division B —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Donovan, liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juin—11 16 20

L. O. Desforges and Co. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 26,890.—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edward Bornudez, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9juin—9 14 18

Succession de John Zinc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 33,187 — Division B — Attendu que Mme Ellen McCarthy, veuve de John Zinc, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Zinc, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui ont ou peuvent avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10juin—10 14 19

Succession de Mme M. Dumestre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,799—Division E —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Bernard Mylle, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, ne seront pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 juin—6 11 16

AVIS AUX CREANCIERS.

Thomas H. Galway vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,945—Division C— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Shay, syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, ne seront pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 juin—14 19 23

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 33,153—Division "B"—John E. Lanman vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John E. Lanman soit reçue par le greffier et acceptée au nom et au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin C. Ory, notaire, le MARDI, 16me jour de juin 1891, à 11 heures A. M., afin d'accepter la remise des biens du dit insolvable considérer son application pour la décharge de son dit état, voter pour un syndic et sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et dans l'intervalle il est par le présent ordonné que toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 9 juin 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 juin—9 f au 16 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32 992—Division D—Prosper Camal vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Prosper Camal soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Hunter C. Leake, Esq., notaire à son bureau, No 188 rue Camanne, en cette ville le LUNDI, 22me jour de juin 1891, afin de délibérer sur les affaires de la pétitionnaire, élire un syndic voter sur l'application du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Jos. Lombard, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 16 mai 1891.
(Signé) H. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 mai—2 f au 23 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 33,158.—Division "E"—Jane E. Lanman vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John H. Lanman soit reçue par le greffier et acceptée au nom et au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin C. Ory, notaire, le MARDI, 16me jour de juin 1891, à 11 heures A. M., afin d'accepter la remise des biens du dit insolvable considérer son application pour la décharge de son dit état, voter pour un syndic et sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et dans l'intervalle il est par le présent ordonné que toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 9 juin 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 juin—9 f au 16 juin

Succession de Mme E. Dumestre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,799—Division E— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hunter C. Leake, Esq., notaire à son bureau, No 188 rue Camanne, en cette ville le LUNDI, 22me jour de juin 1891, afin de délibérer sur les affaires de la pétitionnaire, élire un syndic voter sur l'application du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Jos. Lombard, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 16 mai 1891.
(Signé) H. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 mai—2 f au 23 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 33,034.—Jane E. Lanman vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John H. Lanman soit reçue par le greffier et acceptée au nom et au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin C. Ory, notaire, le MARDI, 16me jour de juin 1891, à 11 heures A. M., afin d'accepter la remise des biens du dit insolvable considérer son application pour la décharge de son dit état, voter pour un syndic et sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et dans l'intervalle il est par le présent ordonné que toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 9 juin 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 juin—9 f au 16 juin

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 13 JUIN—CLASSE No 239
Tirage de 4 heures P. M.

9 70 73 13 59 19 69 23 4 2 5 43 45 54

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font au public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage de quoi j'ai mis ma signature
Ce 13 juin 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. P. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les pièces de nos tirages gratuites peuvent être vues en tout temps dans toutes nos succursales

Nous soussignés Banques et Banquiers paie ront sans frais les Lots gagnés aux Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

E M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel de $40.00, —A— L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 16 JUIN 1891.

GROS LOT: $600,000 100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de	200,000,	200,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
2 Lots de	20,000,	40,000
5 Lots de	10,000,	50,000
10 Lots de	5,000,	50,000
25 Lots de	2,000,	50,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	500,	100,000
500 Lots de	400,	200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1,000, soit		$100,000
100 Lots de	$800,	80,000
100 Lots de	$400,	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$200, soit	$199,800
999 Lots de	$200,	199,800
3,144 Lots se montant à		$2 159,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, [rien de moins].

Prix pour les clubs, 35 fractions de billets de $1 pour $30.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquels nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS ET LES LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

"La Congrès ayant passé des lois défendant la vente de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servirons de la Nouvelle Malle Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient déclaré si oui ou non nous sommes Inconstitutionnels d'Etat. Les autorités postales locales continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES à nos adresses. Les lettres qui nous ont été livrées avant que le jugement fut prononcé ne nous ont pas été livrées, et nous les prions de nous les envoyer."

Nous avons l'honneur de publier les lots ayant été envoyés sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, comme Frais collectés.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême fixera le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera en 1892 ou après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les personnes reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot cherché.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Presses d'imprimerie, caractères, etc.

Mme Ferdinand Reisch Jr et al vs Brandao & Gili.

James H. Gisti vs Brandao & Gili.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,629 et 32,658.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires et causes respectivement, je procéderai à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, sur les lieux, savoir :

Sur les lieux, 34 rue Magazine,

Une presse Campbell à deux révolutions, 1 lot de couverse et un arbre de couche, une presse Gordon 1/4 moyenne, un "Gem Cutter", divers objets ; ensuit.

Un vaste lot de caractères de genres divers, etc.

Le tout conformément à un inventaire.

Saisi dans les affaires ci dessus.

Termes et conditions.—Ceci étant la seconde et dernière vente la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur respectivement, pour ce qu'elle rapportera, à deux mois de crédit, les acquéreurs fournissant sécurité avec de bonnes et solvables garanties, portant intérêt au taux de six pour cent par an, à dater de la vente, jusqu'à paiement ; ces acquéreurs auront à déduire de leurs montants de leurs enchères respectives et payer comptant leur pro rata de l'impression, frais du greffier et du shériff, du grand et tous commissions, etc., dans les dits procès, s'élevant en tout à environ trois cent cinquante dollars ($350).

CHAS. W. DROWN,
Shériff Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juin—10 13 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Second District, portant le numéro municipal 158 rue de la Douane.

A. J. Cahill vs Mme Amelia Hedgoes et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 32,941.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente au plus offrant à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commercial Place, le MARDI, 16 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Nouvelle-Levée, Commerce, Forêts et Lafayette, mesurant vingt-et-un pieds deux pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, vingt-et-un pieds deux pouces de face à la rue Commerce sur cent trente-deux pieds de profondeur sur la rue Lafayette et cent trente pieds quatre pouces de profondeur sur la rue Forêts, conformément à un plan fait par F. N. Tourné, le 7 avril 1855 et déposé à l'étude de P. G. Cuvellier, ancien notaire, en cette ville.

2e Un autre certain lot de terre, situé dans le dit Premier District de cette ville, dans le dit carré borné par les rues Nouvelle-Levée, Commerce, Foyères et Lafayette, comprenant vingt-et-un pieds deux pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, vingt-et-un pieds deux pouces de face à la rue Commerce, sur une profondeur de cent cent-huit pieds sur le côté vers la rue Foyères ainsi que le dit carré figure en détail sur le plan susdit, plus ou moins, le dit lot étant le même acquis par Cyprien Dufaux, suivant acte passé devant Edgar Pilié, notaire public, en cette ville, le 21 mars 1861, et déposé comme plan No 21 du livre de plans No 7, de l'étude de Pilié, notaire, en cette ville. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits deux lots de terre, et tous les droits, privilèges et usages qui leur appartiennent ou qui en quelque sorte en dépendent.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shériff Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juin—8 15 22 29—juillet 6 11

Vente d'intérêt dans une propriété du Premier District.

Prosper Bonnet vs Célestin Dufaux

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,034.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, le MARDI, 16me jour de juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

La moitié indivise de six lots de terre.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, et désigné par les numéros Deux, Onze, Douze, Vingt-deux, Vingt-trois et Vingt-quatre, dans l'Ilot numéro Trois, borné par les rues Hancock, Onzième, Bienvenu et Dorgenois. Les dits lots de terre se touchent et mesurent, chacun, comme suit, à savoir :

Les lots numéros Deux, Onze et Douze mesurent vingt-neuf pieds onze pouces et cinq lignes et demi de face à la rue Bienvenu, sur une profondeur de cent-trente-six pieds dix pouces, entre lignes parallèles et égales, et les lots numéros Vingt-deux, Vingt-trois et Vingt-quatre mesurent vingt-neuf pieds onze pouces et cinq lignes et demi de face à la rue Dorgenois, sur la même profondeur de cent trente six pieds dix pouces, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shériff Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juin—8 15 22 29—6 11 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété désirable dans le Quatrième District.

Lhote & Cie vs Mme Alice Wyse, veuve de Walter Wyse, administratrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 32,962.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, le MARDI, 16 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilot numéro 316 et borné par les rue Cenery, Sixième et Peyton, et l'Avenue St-Charles, mesurant numéro 316 et borné par les rue Cenery, Sixième et Peyton, et l'Avenue St-Charles, mesurant lot borné par les rues Nayades, Washington, Prytanée et Sixième, faubourg Livaudais, et désigné par le No trente, sur un plan dressé par N. Mouhausen, en date du 23 décembre 1844, et annexé aux archives de J. J. Ricardo, notaire, après le plan No 2, (la dite rue Conery étant une nouvelle rue allant à travers le centre du dit lot de la rue Nayades à la rue Prytanée) ; lequel dit lot mesure trente pieds sept pouces de front sur la rue face à la rue Conery, sur une profondeur de cent pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shériff Civil pour la paroisse d'Orléans
20 mai—20 27—3 10 17 20juin

PAR LE CONSTABLE.

J. L. C. Murphy vs John Adams.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans, No 1,134.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Charles E. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à la porte de la Prison de l'Etat, dans l'Hôtel de Ville, rue St-Charles, entre les rues Commune et Ouvrier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6me jour de juin 1891, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir :

Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, Cinquième District, désignés comme lots Nos 1 et 2 dans l'Ilot No 91, borné par les rues Elisa, Bouny, Eveline et Magnolia, mesurant 60 pieds de face à la rue Elisa sur 50 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Elisa et Bouny.

Saisis par John Adams de John Satchfield, d'après un acte pardevant R. C. Stockton, notaire, daté le 12 juillet 1886.

Enregistré au Bureau des Aliénations, Livre No 126, Folio 109.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
16mai—16 23 30 juin2 13 16

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier District.

Résidence attrayante à deux étages, 202 rue Locust, près Clio.

Propriété-résidence productive, coin des rues Religieuses et Orange.

Magnifique cottage double en briques, Nos 43 et 43 1/2 rue Religieuses.

ET

40 actions au fonds-capital de la Compagnie d'Assurance Pelican de la Nlle-Orléans.

Succession de John Spencer.

No 33,670—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune —SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District Division A, pour la paroisse d'Orléans, en date du — mai 1891, et rendu dans la susdite succession—

1e La jolie et attrayante résidence en briques à deux étages, No 202 rue Locust, entre Clio et Calliope, dans l'Ilot autrement borné par la rue Frant. Premier District de cette ville, ruelle de la banquette, avec double galeries devant et 6 chambres dans la bâtisse principale et 2 chambres dans une bâtisse détachée dans la fond, citerne, hangars à bois et à charbon et cours proprement pavées. Le lot est désigné par la lettre "A" sur un croquis fait par A. Diétal, architecte, annexé à un acte notarié pardevant Jno. R. Legier, notaire en cette ville, le 9 mai 1881, le dit lot mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Locust sur une première profondeur sur une ligne parallèle à la rue Locust, le dit croquis, de 59 pieds où il s'élargit de 3 pieds sur une ligne parallèle à la rue Locust, et sur une ligne de 59 pieds où il s'élargit de 3 pieds sur une ligne parallèle à la rue Locust, le tout plus ou moins, et faisant face à la rue Calliope, le dit croquis,